



SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
I) LE DISPOSITIF D'ACCUEIL DES STAGIAIRE EN SITUATION DE HANDICAP	3
1. Qu'est-ce que le handicap ?	3
2. Accompagnement ?	4
3. Comment se déroule ma formation ?	4
II) PARTENARIATS	5
III) CONTACTS UTILES	6
IV) ANNEXES	6
V) PLAN D'ACCES PLATINIUM - CONSULT	7

	<h1>Livret d'Accueil des stagiaires en Situation de Handicap</h1>	Indice A Date 09/08/2021
		Critère 1 Indicateur 1

INTRODUCTION

PLATINIUM - CONSULT s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous les stagiaires d'accéder à ses formations. Tous les stagiaires en situation de handicap temporaire ou permanent, ou qui souffre d'un trouble de santé invalidant sont accompagnés tout au long de leur formation. PLATINIUM - CONSULT s'engage ainsi, pour tout stagiaire présentant une situation de handicap à :

- Prendre en compte ses besoins ;
- Etudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de sa formation ;
- Faire le lien entre les différents services ;
- L'accompagner dans ses démarches.

PLATINIUM - CONSULT se donne ainsi pour mission de déployer les moyens humains, matériels et techniques dont il dispose pour favoriser l'accueil, l'accompagnement des stagiaires en situation de handicap.

Vous retrouverez dans ce Livret d'accueil les informations essentielles sur l'accessibilité de nos formations, le dispositif d'accompagnement déployé pour les stagiaires en situation de handicap, de même que les aménagements mis en place.

Vous y trouverez les contacts utiles pour vous aider dans vos démarches durant votre formation.

	<h1>Livret d'Accueil des stagiaires en Situation de Handicap</h1>	Indice A Date 09/08/2021
		Critère 1 Indicateur 1

I) LE DISPOSITIF D'ACCUEIL DES STAGIAIRE EN SITUATION DE HANDICAP

1. Qu'est-ce que le handicap ?

Est considéré comme un handicap :

- La limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération, d'une fonction ou d'un trouble de santé invalidant ;
- Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ;
- L'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales, ou sensorielles. Cela se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.

Afin de bénéficier du dispositif d'accompagnement et des aménagements spécifiques, nous vous invitons à vous munir d'un document officiel attestant de votre situation de handicap ou de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance de votre handicap.

Vous trouverez ci-dessous, la liste des différentes reconnaissances et organismes qui délivrent ou attestent de votre situation de handicap. C'est lors de votre RDV auprès de notre référent handicap que vous serez demandé un document et qui sera étudié afin de définir des aménagements dont vous auriez besoin :

- **RQTH** : Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). **La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé** est une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur permettant de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps ;
- **AAH** : Délivrée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). **L'Allocation aux Adultes Handicapés** est une aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources.
- **ALD** : Relève de la sécurité sociale (attestation AMELI). **L'Affection de Longue Durée** concerne les maladies chroniques.

	<h1>Livret d'Accueil des stagiaires en Situation de Handicap</h1>	Indice A Date 09/08/2021
		Critère 1 Indicateur 1

2. Accompagnement ?

Vous disposez au sein de PLATINIUM CONSULT d'un Référent Handicap.

Sa mission est de veiller à la prise en compte de l'accueil des stagiaires en situation de handicap ainsi que les formateurs.

Il veille à votre accompagnement dans un souci d'équité.

3. Comment se déroule ma formation ?

Un accompagnement en 3 étapes :

- **Quand parler de mon handicap ?**

A tout instant, vous pouvez faire part de votre handicap et ce, dès votre inscription au sein de notre organisme. Il vous suffit de nous déclarer que vous êtes en situation de handicap.

Dès l'instant que votre référent handicap est informé de votre situation, il peut convenir d'un rendez-vous avec vous afin de mettre en place les aménagements nécessaires au bon déroulement de votre stage.

Pour que ces aménagements soient mis en place, il vous sera demandé de fournir l'attestation de reconnaissance de votre situation de handicap ou tout autre document attestant de votre situation.

- **Comment est adaptée ma formation ?**

Au cours de l'entretien que vous aurez avec le référent handicap, celui-ci déterminera avec vous les aménagements dont vous aurez besoin. En fonction de votre situation, ces aménagements peuvent varier.

- **Comment est organisé le suivi de ma formation ?**

Tout au long de votre formation, votre référent handicap reste à votre écoute si vous en ressentez le besoin.

Le référent handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmet aucune information vous concernant sans votre accord.

	<h1>Livret d'Accueil des stagiaires en Situation de Handicap</h1>	Indice A Date 09/08/2021
		Critère 1 Indicateur 1

II) PARTENARIATS

PLATINIUM CONSULT met en place des partenariats afin d'accompagner le stagiaire en situation de HANDICAP

	Aide liée à la Reconnaissance de la Lourdeur du Handicap	Formulaire de contact sur site	0 800 11 10 09	https://www.agefiph.fr/
	Accompagner les personnes en situation de handicap et leurs employeurs vers l'emploi	accueil.fontaine@capemploi38.com	04 76 53 01 49	https://www.capemploi38.com/
	Accompagner les PeSH quel soit la cause de la déficience	emploicompetences@afiph.org	04 58 55 21 70	https://www.afiph-emploi-competences.org/
	Favoriser l'emploi des personnes en SH	talentshplus@afiph.org	04 58 55 21 70	https://www.talentshplus.org/
	Démarche qualitative d'accompagnement en formation des PeSH en AURA	Relayé par La Région Auvergne Rhône Alpes et Agefiph		https://handicap-plus.auvergne-rhonealpes.fr/
	Information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille	mda38@isere.fr	04 38 12 48 48	https://www.isere.fr/mda38/Pages/default.aspx
	Aides pour les personnes handicapées		04 76 00 38 38	https://www.isere.fr/aides-pour-les-personnes-handicapees

	<h1>Livret d'Accueil des stagiaires en Situation de Handicap</h1>	Indice A Date 09/08/2021
		Critère 1 Indicateur 1

III) CONTACTS UTILES

Référents Handicap : David GOBILLOT ; Jessica MARINI ; Cyril VIGNAUD

Nom des référents Handicap	Téléphone	Mail
David GOBILLOT	06 89 70 06 25	dgobillot@mare-nostrum.eu
Cyril VIGNAUD	06 33 28 57 17	cvignaud@mare-nostrum.eu
Jessica MARINI	04 90 71 45 38	jmarini@neptunerh.com

IV) ANNEXES

[Loi du 11 février 2005](#) pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (modifications des dispositions du code de l'éducation introduites par la loi).

[Décret n° 2005-1587 du 19 décembre 2005](#) relatif à la maison départementale des personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles.

V) PLAN D'ACCES PLATINIUM CONSULT



1. **En bus :** Arrêt de Bus Raymond Chanas ligne 12 / C6
2. **En voiture :**

Le Phare, 9 Avenue de Constantine,
38100 Grenoble, France

Latitude : 45.160062 | Longitude : 5.737168



Sonner à l'interphone **Accueil MARE 1**, selon vos difficulté une personne vous sera dédiée pour vous accompagner à votre salle de formation.